Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et Culturelles
“SYNDEAC”

8, rue blanche 75009 paris
T. 01 44 53 72 10
F. 01 44 53 72 12
www.syndeac.org
contact@syndeac.org

Monsieur Noël SEGURA
Mmes et MM. les élus du Conseil municipal
Mairie de Villeneuve-lès-Maguelonne
BP 15
34 751 VILLENEUVE-LES-MAGUELONNE

Paris,
le 27 février 2015

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus municipaux,

Nous avons eu copie du courrier que Monsieur le Maire a adressé le 17 février 2015 à Mme Françoise Chenu, présidente de l'association Bérenger de Frédol par lequel vous lui annoncez que les salariés et bénévoles de cette association occupent indûment le théâtre ainsi que des locaux municipaux depuis le 1er janvier 2015. Vous proposez unilatéralement d'appliquer des tarifs de location à partir de cette date et pour une durée ne dépassant pas le 30 mai.

Vous semblez animé par une démarche uniquement juridique plutôt que par une quelconque dynamique partenariale. Vous savez qu'une convention d'objectifs entre votre Ville, l'Etat, le Département et la Région venait à son terme au 31 décembre 2015. Vous savez aussi que fin novembre, lors du dernier comité de suivi, l'ensemble des partenaires était prêt à reconduire cette convention, et que la Métropole manifestait son intérêt en étant représentée à cette réunion. Vous savez enfin que depuis de nombreuses années, vous auriez dû être signataire d'une convention de mise à disposition de moyens qui vous était demandée depuis des années par l'association portant le projet de cette Scène conventionnée.

Ce théâtre de votre Ville est inscrit dans un partenariat de 16 années entre plusieurs collectivités et l'Etat, centré sur une vocation pluridisciplinaire mais aussi une dominante Enfance et Jeunesse. Par votre seul retrait, brutal dans ses délais comme dans sa forme, vous mettez en difficulté un des acteurs d'un projet culturel territorial qui dépasse le périmètre de votre ville, mais concerne aussi vos administrés.

Nous ne comprenons pas vraiment ce qui vous motive. Choisissez-vous délibérément une forme de repli et d'isolationnisme sur le seul échelon communal, sans continuité des engagements avec les partenaires territoriaux et nationaux de votre ville ? Avez-vous un projet alternatif que vous souhaitez mettre en œuvre ? Comment faut-il comprendre le projet de demande d'une licence d'entrepreneurs du spectacle faite au nom du Directeur Général des Services M. Philippe GABAUDAN, demande ayant fait l'objet d'une délibération de votre Conseil municipal du 29 janvier 2015 ?

”

Cela nous inquiète, alors que nous sommes face à la nécessité d'une politique partagée de l'art et de la culture et qu'il s'agit bien d'inventer et de consolider toutes les formes de coopération et de concertation sur tous les territoires. Vous démontrez à l'inverse que le retrait unilatéral d'un seul partenaire met en danger chaque projet culturel bâti sur des années de bonne intelligence et de dépassement des intérêts particuliers au nom de l'intérêt général.

Nous vous invitons à examiner dans le détail ce qu'apporte ce théâtre prioritairement à votre Ville mais aussi à Montpellier Méditerranée Métropole et à la Région, et à examiner aussi ce que permet un conventionnement. Nous vous demandons de reconsidérer votre décision, et de reprendre avec l'ensemble de vos partenaires les voies de la concertation prévue le 4 mars prochain.

Recevez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus municipaux, nos sincères salutations.

Madeleine LOUARN
Présidente du SYNDEAC

Copie :
Madame Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication
Monsieur Damien Alary, Président de la Région Languedoc-Roussillon
Monsieur André Vezinhet, Président du Département de l'Hérault
Monsieur Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole